

*Questions orales*

[Français]

LE LIBRE-ÉCHANGE—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE VEUT PAS DIVULGUER DES RENSEIGNEMENTS QU'IL DÉTIENT

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, je suis franchement choqué de la déclaration du ministre, puisqu'il y a 25 millions de Canadiens qui seront exclus du processus, tel que le ministre nous l'a décrit.

Puisque le Conseil du patronat du Québec et l'Association des manufacturiers canadiens indiquent clairement qu'ils veulent que les études préparées sur l'impact du libre-échange sur leurs industries soient rendues publiques, pourquoi le gouvernement refuse-t-il de partager ces renseignements avec le public et les industries touchées?

● (1430)

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, des représentants de tous les secteurs de notre économie, notamment le secteur manufacturier, le monde ouvrier et l'agriculture, participeront au système de consultation minutieux que nous avons mis en place. Ils nous aideront à interpréter ces études. Leur participation sera pleine et entière.

**M. Cassidy:** Les Canadiens ordinaires n'auront pas leur mot à dire.

**M. Kelleher:** C'est ce que les Canadiens souhaitent et c'est la raison pour laquelle nous avons établi ce système.

\* \* \*

## LE CANADIEN NATIONAL

LES ATELIERS À MONCTON—L'AVENIR DU PERSONNEL

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur les ateliers du CN à Moncton. Le ministre a une réputation d'homme d'honneur à la Chambre. Que faut-il faire pour le convaincre de tenir la promesse qu'il a faite au député de Moncton, auquel il a déclaré qu'il ne pouvait pas «appuyer une réduction massive du personnel du CN employé à Moncton»? Le ministre va-t-il honorer sa promesse du 7 juin 1985?

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, le député de Moncton a très bien su porter à mon attention et à celle de notre caucus les préoccupations des travailleurs du CN à Moncton. Il l'a fait de façon très juste. Il n'a pas cherché à faire de l'esbroufe en vue de faire naître de l'anxiété et des craintes parmi les habitants de Moncton.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, les trois ateliers principaux du réseau du CN ont une capacité excédentaire. La question est à l'étude. Le CN l'examine attentivement. Quand des

ajustements s'imposeront, je suis sûr qu'ils seront faits de façon juste et acceptable.

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, si les habitants de Moncton sont inquiets, c'est à cause de l'indécision du ministre, qui parle pour ne rien dire, au sujet des ateliers du CN à Moncton.

LES INSTANCES PRÉSENTÉES AU MINISTRE

**M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est):** Le ministre des Transports peut-il nous dire s'il a reçu des instances du gouvernement du Nouveau-Brunswick? Dans l'affirmative, quand les a-t-il reçues et quelle en était la teneur? Pourrait-il au moins donner ces réponses à la Chambre des communes?

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, si nous prenions le député au mot, les ateliers du CN à Moncton auraient fermé il y a un an. Or, ils sont toujours ouverts. Nous essayons de remédier au problème de capacité excédentaire et envisageons diverses solutions. Le député devrait collaborer et faire des propositions constructives, au lieu de tout critiquer...

**M. Dingwall:** Répondez simplement à la question. Cessez de parler pour ne rien dire.

**M. Mazankowski:** ... et d'utiliser cette affaire à des fins purement politiques.

**M. Garneau:** Vous devriez répondre à la question.

\* \* \*

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT—L'INCIDENCE SUR LES ANCIENS MEMBRES DES FORCES ARMÉES

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Beaucoup d'anciens membres des Forces armées éprouvent d'énormes difficultés à l'heure actuelle par suite des modifications qui ont été apportées à la Loi sur l'assurance-chômage stipulant que les revenus de pension doivent être considérés comme des revenus ordinaires. Le premier ministre ne conviendra-t-il pas que s'il attend le rapport de la Commission Forget sur cette question, il abdique carrément ses responsabilités à l'égard des hommes et des femmes qui ont si bien servi notre pays?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, comme l'ont déjà dit ma collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et d'autres ministres, nous sommes très conscients de ces préoccupations. Cette question et d'autres ont été renvoyées à la Commission Forget. D'autres questions ont été soumises à la Commission Forget au cours de l'enquête qu'elle est sur le point de compléter. Nous comptons recevoir le rapport de la Commission plus tard au cours de l'année et nous sommes disposés à examiner les recommandations qu'il contiendra et à y donner suite.